



Votre service de transport scolaire devient régional. Il s'appellera

BREIZHGO

SUBVENTION TRANSPORT SCOLAIRE

DEMANDE DE DÉROGATION SECTEUR SCOLAIRE COLLÈGES

☞ A envoyer à : Conseil régional de Bretagne – DITMO - Antenne de Vannes
10 rue de St-Tropez- Bât. A — 56000 VANNES

Je soussigné(e) (nom, prénom) :

Adresse :

..... N° Tél. :

➔ sollicite du Président du Conseil régional le subventionnement des frais de transport scolaire pour l'élève :

Nom, prénom : né(e) le

Classe : Option :

Collège : ☞ du secteur

☞ demandé

Motif de la scolarisation en dehors du collège du secteur :

(s'il s'agit du choix d'une option particulière non dispensée dans le collège du secteur, joindre un certificat administratif du collège mentionnant l'inscription dans cette option)

.....
.....
.....
.....
.....

Décision du conseil Régional :

Favorable

Défavorable

A

le

(signature du chef de famille)

- NB :
- Les élèves en dérogation doivent utiliser les circuits existants sans modification et peuvent être refusés en l'absence de place dans le car,
 - Les dérogations sont, sauf mention expresse, valables jusqu'à la fin du cycle pour une même adresse et un même établissement,
 - L'accord au titre des transports scolaires par la Région ne préjuge pas de la décision d'acceptation dans l'établissement. Celle-ci est à solliciter au préalable.

Copie :